

L'Esprit-Saint nous l'enseigne: il y a un temps pour se taire et nous caressons l'espoir qu'on n'invoquera plus cette erreur pour étayer l'édifice des prétentions qui sortent du cadre de l'éternelle vérité.

P. LANDRY.

Président.

Ottawa, 5 juin 1917.

LETTRE DE MGR J.-O. ROUTHIER

La lettre suivante a été publiée dans le Droit du 6 juin 1917:

Au rédacteur du *Droit*,
Ottawa.

Monsieur,

J'ai un extrême regret de lire dans un document qui porte la signature de l'honorable M. Landry une lettre que j'écrivais en juillet 1916.

J'y disais: "Je racontai cette conversation au Délégué en présence de Mgr Sinnott. Après m'avoir entendu il m'a dit qu'il y avait probablement malentendu quelque part. Mgr Sinnott ajouta: j'ai vu les évêques à ce sujet; évidemment, il y a malentendu."

Son Excellence signale le malentendu. Son secrétaire Mgr Sinnott, positivement informé des faits, déclare le malentendu évident.

Il est d'ailleurs constaté que Mgr l'archevêque d'Ottawa a ignoré les desseins du gouvernement et n'a connu le règlement 17 que le jour où il a été publié.

De ces constatations, il résulte qu'il y a eu réel malentendu et que j'ai mal compris ce que m'a dit Mgr d'Ottawa.

Je rétracte donc tout ce qui dans ma dite lettre contredit les constatations ci-devant.

J.-O. ROUTHIER, V. G.